

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019517	Date d'inspection Le 14 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi jusqu'à 12h30, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Vérification de 5 nouveaux dossiers pour les membres du personnel et mise à jour des informations.
- Vérification de 15 dossiers pour les enfants de 4-12 ans ainsi que les consentements signés.

Observation de la collation fournie par la garderie pour les 4 ans (smoothies, melon miel et banane), du jeu extérieur, du repas du midi (mini-pizza et salade César), du lavage des mains ainsi que de l'installation des matelas pour la sieste des enfants de 4 ans.

Observation de l'accueil et du repas à la boîte à lunch pour les enfants d'âge scolaire.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 novembre 2025

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 novembre 2025

Date